



Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de Loir-et-Cher
Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

Janvier 2016



Chers amis,

Le 9 février prochain, le projet de loi prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence sera examiné au Sénat. Je voterai cette prolongation qui me semble nécessaire face au péril permanent qui menace notre pays.

D'ailleurs, je voterai également l'inscription de l'état d'urgence dans notre Constitution afin de lui donner un fondement juridique incontestable.

Au-delà de l'état d'urgence, par définition temporaire, je soutiens les mesures proposées par la proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste, présentée par MM. Philippe BAS, Bruno RETAILLEAU, François ZOCCHETTO et Michel MERCIER que j'ai cosignée. Cette proposition de loi sera examinée le 2 février au Sénat.

Elle **accroît l'efficacité des enquêtes du parquet et des informations judiciaires dans le domaine de la lutte antiterroriste, aggrave des dispositions pénales antiterroristes et crée un régime spécial d'application des peines, dérogatoire au droit commun, pour les personnes condamnées pour une ou plusieurs infractions terroristes.**

Enfin, sur la déchéance de nationalité, les débats qui auront lieu au Parlement sont importants car ils doivent permettre de trouver un équilibre entre le combat primordial pour assurer notre sécurité et le respect des fondements de notre État de droit et l'exercice des droits et des libertés fondamentales. Si cet équilibre est trouvé dans le texte définitif alors je voterai cette mesure.

Je vous souhaite une bonne lecture!

AU SÉNAT

Projet de loi de Finances 2016



© Sénat

Le projet de loi de finances prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

Le 17 décembre dernier, le Parlement a adopté définitivement le projet de loi de finances pour 2016.

Voici les points que le Sénat a fait voter pour 2016 :

Moderniser l'impôt sur le revenu et l'adapter aux évolutions de l'économie numérique

- meilleure prise en compte des revenus des particuliers réalisés sur les plateformes en ligne en instaurant une déclaration automatique des revenus transformée par l'Assemblée Nationale en obligation de remise aux

utilisateurs d'un récapitulatif annuel de leurs revenus.

- Faciliter le passage vers l'imposition directe à la source en réaffirmant les grands principes devant être respectés par cette réforme : la progressivité, la conjugalisation et la familialisation de l'impôt sur le revenu.

Soutenir les agriculteurs

- Extension de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement, créée par la loi Macron, aux coopératives de professionnels

Soutenir l'investissement des collectivités territoriales, particulièrement en matière de numérique

- Application dès 2015, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du plan « France très haut débit »

Faciliter les travaux de rénovation énergétique dans le logement

- Extension de l'utilisation de l'éco-PTZ (prêt à taux zéro) en permettant aux ménages d'utiliser celui-ci pour des travaux éligibles au dispositif pendant un délai de trois ans (et non plus en une seule fois)

TVA

- Taux réduit de TVA à 5,5% pour certains produits de protection hygiénique

Renforcer la lutte contre les importations illégales de tabac

- Augmentation du montant des amendes pour l'importation illégale de produits du tabac en France, porté à 500 euros minimum

- Limitation à 300 du nombre maximal de cigarettes pouvant être importées légalement, depuis plusieurs pays d'Europe centrale et de l'Est

Parcs zoologiques et loi Biodiversité



Dans le cadre du projet de loi Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, j'ai fait voter l'amendement en faveur des parcs zoologiques qui « tend à inscrire dans la loi, et non seulement dans les textes réglementaires, que les parcs zoologiques ont une double mission dans le cadre de la biodiversité : celle qui consiste à la respecter, la promouvoir et à la développer, et une mission d'éducation du public à la culture de la biodiversité et au respect de celle-ci. »

Les parcs zoologiques sont par nature des établissements agricoles à vocation culturelle du fait de leurs activités d'élevage de la faune sauvage et de conservation de la biodiversité. Le zoo de Beauval à

Saint-Aignan est à ce titre un véritable conservatoire d'espèces menacées.

L'arrêté ministériel du 25 mars 2004 et la directive européenne 99CE imposent à la profession des missions d'intérêt public, de conservation et de reproduction, d'éducation et de recherche scientifique, sous peine de sanctions administratives et pénales.

Les parcs zoologiques, depuis la hausse de la TVA en 2014 à 10%, sollicitent un changement de classification fiscale afin de rejoindre la catégorie des spectacles vivants, regroupant actuellement les cirques, théâtres, théâtres de chansonniers, concerts, spectacles de variétés et cinémas, et ainsi bénéficier du taux de TVA à 5,5 %.

Cela est vital pour cette profession que nous connaissons bien en Loir-et-Cher et pourrait être profitable à l'emploi, au développement et à l'investissement.

AU SERVICE DES ÉLUS

Visite du Parlement Européen



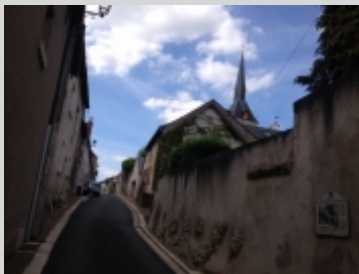
Pour la quatrième fois, j'ai eu le plaisir d'organiser une visite du parlement européen à Strasbourg les 15 et 16 décembre derniers pour 50 maires de tout le département.

Après une visite de la cathédrale et la découverte du marché de Noël dans la ville le mardi soir, nous avons pu profiter d'un dîner traditionnel alsacien. Dès le lendemain, nous avons été accueillis par Marielle de Sarnez, députée européenne, qui nous a présenté le fonctionnement du parlement mais aussi les différents enjeux qui devaient être arbitrés dans les semaines à venir. La sécurité, les migrants, l'économie européenne, des sujets au cœur des débats. Un passage en séance au

moment des votes nous a permis de découvrir le fonctionnement de cette impressionnante assemblée.

ACTUALITÉ

Communes : un cap est franchi



La France est passée en dessous du seuil symbolique des 36 000 communes soit 35 945. Elle en comptait au 1er janvier 2015 encore 36 658.

Près de 300 communes nouvelles se sont créées à partir du 1er janvier 2016 regroupant 1013 communes et intercommunalités. Devant ce succès, le gouvernement a décidé de prolonger les mesures d'incitation financière à la création des communes nouvelles jusqu'au 30 juin 2016.

De nouvelles questions se posent désormais. Celle de l'adressage. L'AMF a publié une note sur son site concernant cette problématique, surtout lorsque qu'une commune nouvelle va regrouper plusieurs rues

du même nom.

Deux possibilités :

- changer le nom d'une rue, ce qui doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal
- changer la numérotation des voies, ce qui doit faire l'objet d'un arrêté du maire.

Il convient en tout cas de communiquer au plus ces informations aux administrés, aux entreprises, mais aussi aux préfectures, services publics...

LIRE LA SUITE

EN LOIR- ET- CHER

Trois communes nouvelles en Loir-et-Cher



Le Loir-et-Cher compte désormais 283 communes. En effet, Beauce-la-Romaine, Montrichard-Val en Cher et Valencisse viennent de regrouper onze villages créant trois communes nouvelles.

Valencisse rassemble les communes d'Orchaise et Molineuf. Chambon-sur-Cisse, après le référendum qu'il vient de faire auprès de sa population, devrait rejoindre cette commune nouvelle en janvier 2017. Le nouveau Maire est Jean-Yves Guellier.

Beauce-la-Romaine réunit les communes de La Colombe, Membrolles, Ouzouer-le-Marché, Prénouvellon, Semerville, Tripleville, et Verdes. Le nouveau Maire est Bernard Espugna.

Montrichard-Val en Cher est la réunion des communes de Montrichard et de Bourré. Jean-Marie Janssens a pris la tête de cette nouvelle collectivité.

Cérémonies des voeux



© Onzain

Au cours du mois de décembre et janvier, j'ai eu le plaisir d'assister à de nombreuses cérémonies de vœux dans tout le département de Loir-et-Cher.

Je me suis rendue cette année dans les collectivités suivantes : Françay, Vendôme, Chouzy-sur-Cisse, Onzain, Souesmes, La Chaussée Saint-Victor, Bourré, Couture-sur-Loir, Neuvy, Orchaise, Pontlevoy, Thésée, le Conseil départemental, Blois, Vouzon, Monthou-sur-Bièvre, Chaumont-sur-Tharonne, Faverolles-sur-Cher, la Communauté de Communes Loir-et-Braye, Pierrefitte-sur-Sauldre, Ternay, Courmemin, Marchenoir, la Chapelle Enchérie, La Communauté de Communes du Grand Chambord, Langon, Crucheray...

CONTACT

Au Sénat

Elodie Jacquier-Laforge

15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Site : jgourault.fr

Facebook :

facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet

Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Twitter : [@j_gourault](https://twitter.com/@j_gourault)

www.udi-uc-senat.fr